

LABELLISATION « Béthune Smart City »

La ville de Béthune anime un processus de labellisation d'initiatives et d'actions dont les qualités économiques, environnementales, technologiques et sociales s'inscrivent dans la démarche Béthune Smart City et contribuent à en bâtir l'identité collective.

L'AMBITION DE LA VILLE DE BETHUNE

Par ce label, la ville de Béthune fait connaître et valorise des réalisations exemplaires privées ou publiques, individuelles ou collectives qui s'inscrivent dans les grands cadres régionaux que sont la transition écologique, numérique, économique et sociale du territoire.

Le label Béthune Smart City sert ainsi l'attractivité et la promotion de la ville, en tant que territoire en mutation. La ville de Béthune apporte aux porteurs des actions labellisées les conseils du chef de projet dédié, pour les accompagner dans la promotion de ces réalisations. En retour, les porteurs de projets s'engagent à respecter à l'exigence qualitative du label.

LA METHODE DE SELECTION

Après réception du dossier d'intention, le chef de projet Béthune Smart City examine la recevabilité de la candidature.

Catégorie 1 : label attribué à une initiative réalisée

Le label est attribué si l'action est jugée comme rentrant pleinement dans la philosophie « smart city » et correspond à l'un des 3 critères énoncés plus loin. La réalisation fait l'objet d'une mise en valeur (communication accrue) et éventuellement d'un accompagnement sa répliquabilité si besoin.

Catégorie 2 : label attribué à un projet

A titre exceptionnel, le label peut être attribué à un projet. Celui-ci est recevable s'il est suffisamment mature et approfondi, et qu'il correspond aux critères de labellisation.

Un accompagnement en ingénierie, en communication, en mise en réseau pourra alors être apporté au porteur de projet pour lui permettre de mettre en place le projet.

LE SUIVI DES ACTIONS LABELLISEES

L'attribution du label n'emporte pas l'obtention d'un financement dédié versé par la ville de Béthune. Le dispositif de labellisation apporte aux projets un accompagnement et, éventuellement, des compléments en ingénieries, afin qu'ils soient soutenus dans leur qualité et leurs ambitions, davantage reconnus et mis en réseau. Cet accompagnement ne remplace ni l'instruction des financements auxquels le projet peut prétendre, ni les dispositifs existants de définition, d'approbation et de mise en œuvre des actions et projets.

CANDIDATER AU LABEL

QUELS TYPES D'INITIATIVES ?

Les actions labellisables sont ceux prenant place sur le territoire de la ville de Béthune et s'inscrivant dans sa démarche Smart City, c'est-à-dire contribuant à la transformation économique, écologique, technologique et sociale du territoire.

Les thématiques sont donc nombreuses : des actions culturelles, de mise en valeur du patrimoine, de développement économique, de formation et de recherche, de développement touristique, dans le domaine de la cohésion sociale et de la santé, de la transition écologique, de l'alimentation, de l'agriculture, de la promotion du territoire, des projets d'aménagement urbain et paysager, des équipements, des programmes immobiliers,...

Il peut s'agir d'initiatives publiques ou privées, individuelles ou collectives, et d'actions d'envergure ou plus ponctuelles.

Les catégories des réalisations ou projets pouvant faire l'objet d'une labellisation sont les suivantes :

1. **Habitat – Environnement**
 - Bâti / Espace public
 - Biodiversité (faune, flore,...) / Climat
 - Déchets
2. **Mobilité – Transports**
 - Modes de déplacement
 - Intermodalité
3. **Education – Emploi**
 - Monde économique
 - Monde académique
4. **Alimentation – Consommation**
 - Agriculture
 - Commerce
 - Service public

5. Loisirs - Culture

- Pratiques
- Equipements
- Evènementiel

6. Santé – Bien-être

- Hôpitaux
- EPHAD
- MAD / HAD
- Environnement patient

7. Entraide - Solidarité

- Mieux vivre ensemble
- Liens entre citoyens

QUELS CRITÈRES POUR OBTENIR LE LABEL SMART CITY ?

Les initiatives candidates au label doivent répondre à (au moins) l'une des trois exigences suivantes :



COLLABORATIVE

Partage | Démocratie contributive | Citoyen acteur



DURABLE

Écologie | Solidarité | Éthique



INNOVANTE

Nouvelles technologies | Créativité | Réplicabilité

La labellisation sera décernée en examinant le caractère **collaboratif** et/ou **durable** et/ou **innovant** de l'action.

Ces critères sont volontairement ouverts pour permettre à tous types de projets de mettre en valeur ses spécificités.

PRÉSENTER UNE CANDIDATURE AU LABEL

Il convient à chaque porteur de candidature de compléter le dossier d'intention (téléchargeable sur <http://smartcity.ville-bethune.fr/>), et de joindre à celle-ci un courrier officiel de demande de labellisation à l'attention du maire de Béthune.

Les documents complémentaires et/ou les éléments visuels explicitant la nature de l'action ou du projet seront également joints à ce dossier.

Le tout est à envoyer :

⇒ Soit par mail à : n.bataillon@ville-bethune.fr

⇒ Soit par courrier à :

MONSIEUR OLIVIER GACQUERRE
Maire de Béthune
A l'attention de Nicolas BATAILLON
Chef de projet Béthune Smart City
Hôtel de ville - Place du 4 Septembre - BP 10711 - 62407 BÉTHUNE

UN TEMPS DE LABELLISATION DES PROJETS EN 2018

La ville de Béthune organisera au courant de l'année 2018 un temps dédié spécifiquement à la mise en valeur des initiatives labellisées et à la remise du label Béthune Smart City.

Les porteurs des actions ou projets labellisés à partir d'octobre 2017 seront invités à participer à cet évènement.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, S'ADRESSER A :

Nicolas BATAILLON, Chef de projet Béthune Smart City
Hôtel de ville - Place du 4 Septembre - BP 10711 - 62407 BÉTHUNE
n.bataillon@ville-bethune.fr